

Image not found or type unknown



Rénovez votre réfrigérateur pour le faire devenir plus efficient

Par **Peter Bourque**, le **08/05/2009** à **11:27**

[fluo]MESSAGE EFFACErnPUBLCITE INTERDITE[/fluo][

Par **Marion2**, le **08/05/2009** à **11:32**

Tiens, et revoilà HUMICO !!!
En plus Peter Bourque se permet de faire de la publicité !!!

Par **jeetendra**, le **08/05/2009** à **11:32**

bonjour, [fluo]il est strictement interdit de faire de la publicité sur ce site, [/fluo]cordialement

Par **Patricia**, le **08/05/2009** à **11:47**

HUMICO n'est pas le frigo qu'il vous faut ... !!!

Par **Marion2**, le **08/05/2009** à **11:50**

Alors là, tu as entièrement raison Patricia.... LOL

Par **philippelyon**, le **22/06/2009 à 19:59**

M. Jean-Louis REAU et M. Peter BOURQUE
Des questions simples vous ont été posées sur différents forums. Y répondre ne dévoilera aucun secret de fabrication et permettra d'y voir clair sur la SORBITE.
Ne pas y répondre et tourner autour du pot comme vous le faites depuis que vous avez effectué des tests au LGSA de NANCY accrédite la thèse d'une escroquerie qui vous dépasse apparemment.
Donc, ce serait si simple de répondre point point aux questions qui vous sont posées.
La balle est dans votre camp.

Question 1

<http://www.fraudwatchers.org/forums/showthread.php?p=82902>
Etes vous bien l'auteur de ce mail que vous adressé à tous vos candidats à une franchise HUMICO dans lequel vous leur garantissez un revenu annuel de 300 000 euros à condition de vous verser 50 000 euros au démarrage de la franchise à divers titres

<http://www.planetforums.fr/forumsp/index.php?showtopic=35253&hl=humico>

Ce mail est-il vrai ?
Question 2 :
Après trois année de votre franchise pilote dans le CHER, quels sont vos revenus annuels après impôts ?
Sont-ils supérieurs à 300 000 euros par an ?

Question 3

<http://www.fraudwatchers.org/forums/showthread.php?t=28812>
Ce prospectus envoyés sous forme de routage en région parisienne à tous les commerçants alimentaires par deux de vos franchisés contenant deux photos volées à FOTOSEARCH est-il vrai

<http://www.fraudwatchers.org/forums/showthread.php?t=28812>

Question 4 :
Peter BOURQUE est-il bien un des dirigeants de la société Humitech UK Ltd, Master Franchiseur HUMICO Europe et est-ce lui qui a écrit ce SPAM sur plus de cent forum de discussion français dont celui-ci ?

<http://www.mediaslibres.com/forum/viewtopic.php?p=509>

Question 5 :
question posée sur ce forum

<http://www.mediaslibres.com/forum/viewtopic.php?f=16&t=272&p=650#p650>
Cette question fait référence aux allégations de votre patron anglais PETER BOURQUE, responsable du réseau européen de franchise HUMICO BIOSMART

<http://www.mediaslibres.com/forum/viewtopic.php?f=2&t=277&p=581&hilit=humico#p581>

Les tests du LGSA de NANCY prouvent-ils OUI ou NON que la SORBITE tue 85% de toutes les bactéries dans l'air des frigos ?
Pouvez-vous avoir l'obligeance de répondre simplement par OUI ou par NON.
Cette question vous est posée par un microbiologiste qui trouve particulièrement grave, si la SORBITE n'avait pas les propriétés antibactériennes alléguées, de tromper des restaurateurs en leur faisant croire que votre produit est capable de tuer 85% de toutes les bactéries, y compris les plus pathogènes des denrées réfrigérées.
Question 6 :
Ce microbiologiste confirme qu'il lui a été impossible d'acheter le filtre FRIDGEBUDDY auprès de vos concessionnaires.
Pourquoi refusez-vous de vendre le filtre FRIDGEBUDDY ?

Par **zabine**, le **08/07/2009 à 20:29**

Commentaire sur le « parcours de validation » de la « Sorbite » du filtre. La "sorbite" est distribuée par de très nombreuses sociétés indépendantes, notamment aux Etats-Unis.

Chacune d'entre elles prétend détenir un droit exclusif de distribution de ce produit sur un territoire donné.

La plupart d'entre elles indiquent que leur produit (filtre pour chambre froide) est "validé" et/ou "approuvé" par la FDA.

La "validation" ou "approbation" d'un process alimentaire par l'un de ces organismes américains - quand il existe - est une opération assez complexe, qui s'inscrit dans un système de modes opératoires précis et de tests normalisés. Pour faire simple, c'est une démarche semblable à celle imposée par les Pouvoirs Publics à l'industrie pharmaceutique lors de la mise sur le marché d'un médicament (AMM).

En fait, il semblerait que la dite "validation" ou "approbation" de la "sorbite" par ces trois organismes américains se résument à trois courriers faisant suite à trois visites assez anciennes de présentation du produit sur le territoire américain, en 1974 et 1986.

Ces trois courriers indiquent très explicitement qu'ils ne constituent ni une "recommandation", ni une "approbation" ou "validation" d'un process alimentaire.

C'est probablement la raison pour laquelle la plupart des sociétés distribuant de la "sorbite" ne publient pas ces trois lettres.

L'une d'entre elles, située aux Etats-Unis a choisi de publier ces trois courriers :

Lettre de la FDA de 1974 : *"This letter does not imply compliance with Department of Labor Occupational Safety or Health Standards. In addition, it should not be considered an approval of processings methods"*

Lettre d'OSHA de 1974 : *"OSHA does not recommend or disapprove products"*

Lettre de USDA de 1986 : *"This letter does not imply compliance with Department of Labor Occupational Safety or Health Standards. In addition, it should not be considered an approval of processings methods"*

Il est à noter que ces courriers ont été modifiés (certaines paragraphes ont été retirés notamment les noms des destinataires ont été supprimés). En effet ces trois courriers ne s'adressaient pas à proprement dit à la société ce qui expliquerait pourquoi la société les a tronqués.

La société a choisi une certaine forme de prudence en indiquant sur son site.

La plupart des autres sociétés américaines ont choisi de citer trois organismes comme ayant "validé" la "sorbite" dans une page spécifique de leur site internet appelée "parcours de validation du produit" tout en omettant de publier ces trois courriers, et pour cause.

Le filtre n'a jamais été « validé par les organismes »

Jean-Louis REAU, patron français du groupe déclare sans complexe à la page « parcours de validation » de son site internet que le filtre a été « validé »

« Notre centre a validé ce système. »

Département de la Santé, Etats-Unis

Il s'agit ni plus ni moins d'une publicité mensongère et d'une escroquerie.

Par **Patricia**, le **08/07/2009 à 22:14**

Avec H-----

"L'été s'ra chaud l'été s'ra chaud, d'la côte d'azur à St Malo"...

Tout le monde l'a compris M'mzelle Zabine que c'était publicité mensongère et escroquerie.....